

De A à Z : le journal de suivi des Etats Généraux

Dans la période ouverte par la remise du document des EG aux ministres François Fillon et François d'Aubert, SLR va assurer, en relation avec les associations et syndicats qui soutiennent les conclusions de Grenoble, toutes ses responsabilités dans le suivi de la prise en compte des recommandations des Etats Généraux, et face à l'explosion des restructurations sauvages.

Il le fera en particulier en faisant circuler l'information, afin de rompre l'isolement des personnels faisant face à des bouleversements de tous ordres, tant dans l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur que dans ses structures locales. Une caractéristique commune et inacceptable : les personnels, les organisations et même les instances officielles sont souvent tenus à l'écart des discussions et des décisions, et parfois même de l'information. Nous remercions tous les correspondants SLR, ainsi que ceux des élus qui ont mis à notre disposition ces premières informations.

Nous mettrons régulièrement à jour ce Journal de suivi des Etats Généraux et faisons appel à tous les personnels pour mettre, nous-mêmes, en place la transparence que nous réclamons. Les informations, compléments et corrections peuvent être envoyées à hea@dcmr.polytechnique.fr, ou pourront paraître comme des réponses à ce texte.

" Il est essentiel que la réforme attendue procède d'une démarche globale afin d'assurer la cohérence d'ensemble de l'appareil de recherche. Dans l'attente du vote de la Loi d'Orientation et de Programmation sur la recherche au Parlement, il est donc préconisé la mise en place d'un moratoire en matière de réformes engageant le gouvernement ainsi que l'ensemble des opérateurs de recherche."

Les Etats Généraux de la Recherche

A comme Agence

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) du gouvernement

- D'après les documents remis aux CA des organismes, "La mission principale de l'ANR sera de soutenir, dans le cadre de la politique nationale de recherche, le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, et de contribuer au transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique, par le financement de projets de recherche sélectionnés sur des critères d'excellence (...).
- L'ANR (...) prendra la forme d'un établissement public autonome (...). Une entité provisoire doit être constituée, début 2005, sous la forme d'un GIP. Ce groupement (...) mettra en place une organisation et des méthodes de travail qui inspireront celles de l'établissement public.(...) Le CA reflète la volonté d'associer au pilotage du GIP ANR, les principaux acteurs de la recherche publique et le monde de l'entreprise. L'État, principal contributeur, détient 52 % des droits de vote.
- En sus du financement de projets de recherche, (...) le GIP ANR reprendra également en gestion la fonction de dotation en capital par l'État des fondations de recherche (...).

- Pour ce qui concerne la gestion scientifique et administrative des programmes de recherche, le GIP ANR définira un cahier des charges pour l'élaboration des appels à projets et l'organisation des procédures de sélection qui s'appuieront sur des comités ad hoc. Il fera procéder à l'évaluation *ex-post*. (...) Le GIP ANR, structure légère, confiera, le plus souvent, la gestion de tout ou partie de ses programmes à des partenaires, qui ne seront pas nécessairement membres de son conseil d'administration.

Une aggravation du pilotage par le gouvernement

L'ANR sera dotée en 2005 d'un financement de 350 millions d'euros (M€) provenant de ressources de privatisations (et donc non nécessairement reconductibles), auxquels il faut rajouter 200 M€ budgétisés sur le FNS et FRT (pour faire face aux engagements déjà pris). Structurellement, c'est un simple nouvel habillage du pilotage de l'Etat, puisque celui-ci a la majorité dans le CA de l'Agence. Politiquement, c'est un pilotage accru : il y a multiplication par plus de deux du financement contractuel. Scientifiquement, c'est un pilotage plus sélectif sur "trois thématiques prioritaires : SDV, STIC, énergie et développement durable", les SHS par exemple étant évincés.

Le Comité de Financement des Projets Scientifiques des Etats généraux

En tous points, l'ANR est à l'opposé du "Comité de financements des projets scientifiques" (CoFiPS) proposé par les EGR pour remplacer le FNS, le FRT et les autres contrats publics selon les modalités qui suivent.

- "Afin que soit garanti un équilibre (...), nous demandons que globalement, à l'échelon national, les crédits de base émanant des tutelles représentent au minimum 70% du budget des Centres de Recherche (hors salaires et toutes origines confondues). Ce pourcentage est bien sûr une moyenne, et pourra varier suivant les disciplines, et atteindre 100% dans certaines d'entre elles."

- Le CoFiPS, aura deux objectifs : "le financement des programmes thématiques définis par l'Etat via le Haut Conseil de la Science et les représentants du Parlement (...) pour prendre en compte les expressions de la société, de favoriser les approches pluridisciplinaires et inter-établissements(...), et le financement de projets spontanés (« blancs »), émanant de la communauté des chercheurs (...).

- "Le CoFiPS reçoit un financement qui lui est propre, (...) qui regroupe les financements actuellement dévolus aux appels d'offre thématiques en provenance de tous les ministères". Le budget CoFiPS ne doit pas alimenter le capital de fondations".

- Les conseils scientifiques des programmes doivent être "indépendants des pouvoirs politiques" (...), à adapter au contour des programmes orientés et "être représentatifs de toutes les disciplines pour les projets spontanés". Leurs membres sont désignés pour moitié par les opérateurs de recherche, pour moitié par les instances d'évaluation nationales."

- Sa structure doit rester un GIP et non "un établissement public à terme".

B comme Brest

CNRS/universités

Dans le cadre du projet CNRS des contrats renouvelés avec les universités, les réunions des Directeurs d'Unités avec la présidence de l'Université et le CNRS (représenté par le délégué régional et la chargée de mission) avancent d'une manière positive pour ce qui concerne la transparence locale et la participation des acteurs. On espère qu'il y aura accord *in fine* en cohérence entre le souhait des DU et les organismes (UBO et CNRS), le dernier mot revenant bien sûr à l'Université et au CNRS. On peut noter que le CNRS met une forte pression car il veut absolument qu'un premier avenant au contrat renouvelé soit finalisé pour mars. A rappeler que notre plan quadriennal a commencé en 2004 et que l'université est de taille moyenne, regroupant 10 UMRs.

Europôle d'excellence en Sciences de la Mer

Un projet de mise en place d'un Europôle d'excellence en Sciences de la Mer (voir le souhait du CNRS d'identifier des pôles d'excellence) est mené par les directeurs d'organismes présents sur le site brestois, pour donner une visibilité nationale à un axe Mer fort à la pointe de Bretagne. Ce pôle, qui initialement regroupait l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM : école interne de l'Université de Bretagne Occidentale /CNRS), l'Ifremer et l'Observatoire Océanologique de Roscoff (CNRS/Paris VI) s'ouvre aujourd'hui aux écoles d'ingénieurs du cru (ENSIETA -, ENIB -, ENSTB -, etc...). Ce pôle se base sur ses acquis (l'existant en moyens communs et les projets européens en cours) et s'auto-proclame d'excellence. De par le manque de visibilité sur la finalité, le contenant et le contenu de ce projet, un

certain manque d'enthousiasme est clairement visible dans les troupes (les Directeurs d'Unité ne sont tenus au courant que marginalement et épisodiquement de la démarche, qui devrait *a minima* les impliquer), mais tout le monde suit néanmoins d'une manière plus ou moins active, car personne ne veut être mis en dehors du « coup » *a priori*.

Pôle de compétitivité

Le "pôle de compétitivité", lancé par les politiques et les industriels locaux, voudrait impliquer les laboratoires publics. Ici encore, cela tourne autour des sciences et technologies de la mer (au sens large, i.e. Mer et sécurité, Mer et développement durable, Mer et ressources naturelles). Ce pôle est présenté comme le complément "économique et sociétal" du pôle d'excellence scientifique (voir ci-dessus). Peu d'informations arrivent aux directeurs d'unités. Les démarches pour la création de ce pôle s'accroissent depuis l'appel d'offre lancé par le Premier Ministre le 2 décembre. Les laboratoires universitaires et CNRS commencent donc à prendre le train en marche, sachant que les grandes écoles sont déjà bien impliquées (les industriels se sont naturellement tournés vers ces organismes). Le délai très court imposé par le gouvernement (les projets doivent être soumis avant fin février) laisse à penser que beaucoup de choses sont déjà ficelées d'avance. A suivre ...

C comme CNRS

Il ne s'agit ici que de donner quelques informations, non d'exposer l'ensemble de la réforme du CNRS (voir le projet sur le site CNRS), encore moins d'effectuer une analyse globale.

D'abord, un problème de méthode

La méthode actuelle consiste à parcelliser le débat, sur un texte pré-établi, entre des réunions de directeurs de laboratoires région par région, quelques discussions dans les instances scientifiques et des entrevues avec les syndicats. Elle aboutit à des orientations qui, en l'état, sont souvent orthogonales aux conclusions des Etats Généraux de la Recherche (EGR). Il convient de définir des modalités d'élaborations qui fassent participer le CA et le CS, ainsi que des modalités de discussion permettant à l'ensemble du personnel de s'exprimer.

Il est inacceptable que sous couvert "d'expérimentation" et sans aucune décision du CA, l'organisation du CNRS soit bouleversée. Ainsi, la division de l'organisme en cinq super-régions (IdF, NE, NO, SE, SO) se met en place par la nomination des directeurs inter-régionaux du SE et SO. La restructuration de l'organisme par la création de TGU (très grandes unités) ou "super-UMR" se développe sans qu'il y ait eu de discussion sur l'opportunité de ces regroupements administratifs ou de discussion sur leur fonctionnement. Après le SHS, ce processus est imposé en chimie, sans consultation des personnels concernés, sans le moindre avis des instances scientifiques compétentes, du Conseil scientifique de département notamment. Ce mouvement commence à toucher le SDV.

Une approche purement managériale qui considère que tout se joue au niveau des structures, que l'adhésion des personnels à un projet commun importe peu, a toutes les chances de bloquer le système, de rendre ingérables des restructurations pourtant éventuellement souhaitables.

"La stratégie" d'après les derniers CA et CS

La "Direction de la stratégie" serait organisée notamment en cinq départements scientifiques et deux instituts nationaux.

- L'aspect le plus contesté (la chimie et le SPI sont en tête, pour l'instant dans la contestation) est la réduction du nombre de départements à cinq : Sciences chimiques et sciences pour l'ingénieur (SCSPI), Sciences mathématiques, physiques et sciences et technologies de l'information et de la communication (SMPSTIC), Sciences de l'univers et de l'environnement (SDUE), SDV, SHS.

- Des directeurs scientifiques adjoints seront à cheval entre deux départements.

- Les deux instituts nationaux (IN2P3 et INSUE), qui font double emploi actuellement avec les départements, auront un rôle multi-établissements et multi-organismes.

Un certain nombre d'orientations (assez vagues) ont été données par disciplines :

- Mathématiques structurer la communauté autour de labos pluri thématiques,
- Physique renforcer les recherches communes avec la chimie et la biologie
- Chimie structurer la communauté via le regroupement d'unités

- SHS renforcer les labos
- Sciences du vivant s'organiser autour de pôles régionaux et de projets structurants
- STIC améliorer la structuration et la complémentarité avec l'INRIA et Le CEA.

Le DG a proposé 13 priorités choisies dans les 5 secteurs interdisciplinaires du contrat d'action pluriannuel de 2002 et fera valider ces choix en poursuivant les réflexions au sein des Conseils Scientifiques de Département, du CS et du CA, et avec les établissements partenaires. Il s'agit de : modélisation du vivant, cerveau perception et cognition, biodiversité et anthropie, médicaments et technologies médicales, santé et société, grandes masses de données, systèmes embarqués, impact des changements climatiques, énergies pour le développement durable, ressources en eau, nano sciences et nano technologies, astro-particules, crises des sociétés contemporaines.

C comme Chimie

La chimie est l'objet d'une vaste opération de restructuration à Paris-centre, Paris-Sud, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Orléans par regroupement forcé d'UMR, avec chantage à l'association à la clef. L'opportunité de créer des super-UMR (ou Très Grandes Unités) n'a été discuté nulle part au CNRS, encore moins dans le Conseil Scientifique de Département, dans lequel le nouveau directeur de la discipline n'a jamais mis les pieds.

Partant des 240 UMR actuelles, l'objectif serait qu'il n'y en ait plus que 70. Interrogé par le Conseil scientifique, M. Ledoux indique que pour lui, la chimie française est trop morcelée et a perdu sa lisibilité. Le ministère partage son analyse. Il doit y avoir 3 ou 4 pôles d'excellence, 6 ou 7 centres d'excellence, à cela s'ajouteront des îlots d'excellence et ... des labos pas "excellents" qui n'auront plus leur place au CNRS. M. Ledoux affirme qu'il propose aux gens (aux directeurs ?) de se regrouper, que l'adhésion des directeurs est totale. C'est souvent totalement faux, mais avec un chantage à l'association, il y a de quoi faire réfléchir plus d'un directeur d'unité.

Il est inouï de décider une restructuration de cette ampleur en un mois, et pratiquement sans consultation des personnels et des instances scientifiques. Il n'est pas possible d'avoir une approche aussi administrative et aussi peu scientifique. Pourquoi, à supposer que des regroupements soient indispensables, ne pas avoir laissé une souplesse dans les modalités d'organisation en fonction des situations (fusion, fédération, IFR, etc) ? Pourquoi avoir cassé des fédérations, des coopérations, des UMS, qui marchaient bien ? Pourquoi avoir distendu des inter-actions fortes avec d'autres disciplines (biologie souvent) et ne pas avoir envisagé, dans certains cas, des structures pluridisciplinaires ?

Paradoxalement, au moment où ces restructurations à la base isolent la chimie des autres disciplines, elle disparaît en tant que telle comme département : chimie et SPI fusionnent dans un département commun, alors que leurs inter-actions sont modestes. Autant la proposition du DG de créer des Directeurs Scientifiques Adjointes, à cheval entre deux départements, correspond aux nombreuses interfaces de la chimie avec d'autres secteurs, autant la faire disparaître en tant que département la fragilisera un peu plus. Le CNRS est le seul organisme où la chimie existe comme discipline. Accepter ce projet serait un non-sens scientifique.

D comme Dynamite

Le rapport (<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000141/0000.pdf>) qui vient de paraître, signé de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche est de la véritable dynamite. Dans la perspective du renouvellement des enseignants-chercheurs et des départs massifs en retraite, ce rapport est une prospective à dix ans (2000-2010).

Ce rapport, que SLR analysera prochainement, estime que 12 % des docteurs qui se présentent à la qualification vont devenir MC, en moyenne. Mais les projections faites montrent qu'il faudra en prendre la moitié dans le futur pour seulement remplacer les générations.

- L'Inspection a également calculé le taux de filtrage compatible, vu la production actuelle de docteurs, avec la satisfaction des besoins de recrutement de l'enseignement supérieur à 10 ans : si l'on veut assurer la pérennité de l'enseignement supérieur, il faudra recruter 90% des candidats en chimie, 87% en sciences de la terre, 69% en sciences de la vie, 55% en maths/informatique, 49% en sciences de l'homme et 27% en sciences sociales ; en moyenne, la moitié des candidats contre 12 % aujourd'hui.

- Le rapport conclut "Pendant la période d'abondance de candidats, le système a multiplié les niveaux de filtrage : les conditions de niveau pour avoir des chances raisonnables d'être reçu aux concours se sont accrues, ce qui a repoussé l'âge moyen d'intégration dans la fonction publique et rendu les carrières plus difficiles. La qualification, requise pour l'enseignement supérieur et « recommandée » pour les organismes, participe à l'allongement du processus. Le système retarde l'âge de la fonctionnarisation ; tout se passe comme si un système implicite de « tenure » s'était mis en place. (...). Ceci ne favorise pas, pour les jeunes, l'attractivité du système, dans un contexte de raréfaction du nombre des docteurs"

- "Le cas des sciences de la vie est particulièrement spectaculaire (...). Il y a une certaine contradiction à constater à la fois que les perspectives offertes aux jeunes sont infinitésimales (...) et qu'un gouffre sépare les besoins et les ressources. Ces contradictions fortes à l'intérieur du système l'obligeront à évoluer (...)"

E comme Europe

A titre strictement d'information, un rapport déposé par la "Délégation de l'Assemblée Nationale" pour l'Union européenne, porte sur l'organisation de la recherche publique en Europe : http://www.assemblee-nat.fr/12/europe/rap-info/i1885.asp#P578_65669

Ce rapport est une analyse comparative de l'organisation de la recherche publique et de la situation des chercheurs dans quelques États de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, France).

La comparaison porte sur : la relation entre les grands organismes publics de recherche et les universités, le mode de pilotage, et donc, notamment, le financement de la recherche, les conditions d'évaluation de la recherche, la valorisation de l'effort de recherche, principalement en direction de l'industrie, la situation des jeunes chercheurs.

Après le constat, des propositions classées par ordre de priorité: rénover le mode de pilotage de la recherche, privilégier la notion d'équipes de recherche, mieux ouvrir les universités vers la recherche, renforcer la reconnaissance et les débouchés des jeunes chercheurs, favoriser la conjonction formation-recherche-industrie.

F comme Finances

Mauvais signe, le ministre François Fillon a repris à son compte les manipulations budgétaires de Claudie Haigneré. Au moment où le gouvernement élabore la LOP, le "problème des chiffres" pour aride qu'il soit, est déterminant. Certes, c'est une grande victoire du mouvement des scientifiques et de SLR d'avoir arrêté la chute vertigineuse des CP depuis deux ans et d'avoir même obtenu un rattrapage significatif. Dans le texte relatif au "Budget 2005 de la recherche : les manipulations du Ministre François Fillon" (http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1026), il est montré que la progression des moyens financiers de la recherche publique en 2005 compense, au mieux, les pertes subies en 2003 et 2004, qu'au travers de "l'Agence" le pilotage par le ministère va s'accroître. La situation de l'emploi scientifique est plus sombre que jamais.

G comme Grenoble

Minatec a été officiellement créé en 2001 à l'initiative du CEA Grenoble et de l'INP Grenoble (Institut National Polytechnique de Grenoble) avec le partenariat des collectivités territoriales, mais avec comme terreau une longue pratique des relations recherche-industrie dans la région.

Le projet de pôle Minatec est en début de construction à Grenoble sur le site du CEA. Le bassin grenoblois est déjà leader national et en bonne place européenne dans le domaine des nanotechnologies industrielles, grâce notamment aux investissements lourds (en moyens comme en personnel) sur le site de ST-Philips-Motorola à Crolles (proche banlieue de Grenoble). La recherche appliquée est aussi très forte, avec de nombreux transferts de technologie entre des

laboratoires de R&D publique comme le CEA-leti et les industriels. Le projet Minatec s'inscrit dans cette ligne pour relever les nouveaux défis. Par exemple, des investissements lourds sont réalisés pour passer à la R&D sur plaques silicium 300mm ou bien, en ce qui concerne des approches plus fondamentales, pour développer de nouvelles idées qui permettront les ruptures technologiques qui vont émerger après l'ère du transistor classique.

A l'heure où les bâtiments sortent de terre, il est bien sûr impossible de juger du résultat, mais on peut certainement faire confiance à la culture locale très efficace qui lie la R&D au monde industriel. En revanche, on entend encore peu parler des liens qui vont être mis en place avec le monde de la recherche amont. Ainsi, la participation des divers organismes de recherche (EPST, universités) présents à Grenoble ne semble pas être décidée à l'heure actuelle. C'est certainement à ce niveau-là que se jouera également le futur rayonnement de Minatec, si l'on ne veut pas que ce pôle soit limité à un pôle de recherche industriel en nanotechnologies, coupé du monde de la recherche plus fondamentale (nanosciences par exemple), très présent par ailleurs à Grenoble.

H comme Humanités et sciences sociales

Le SHS : un continent

Il est aussi difficile de parler globalement du SHS, que "des sciences de la matière" ou des sciences de la vie". C'est un continent où certains secteurs des sciences sociales se rapprochent beaucoup de secteurs des sciences "dures", notamment dans l'accès à des financements sur contrats, et les Humanités, souvent plus pauvres.

La France reste un des grands centres internationaux de production de connaissance avec la volonté d'élaborer des savoirs critiques sur les sociétés et les productions sociales. Il est désormais admis que la "réponse technologique" aux problèmes de société n'est pas la seule ni toujours la mieux adaptée, les principaux enjeux concernent la gestion des problèmes sociaux ou humains (exclusion sociale, vieillissement de la population, inégalités scolaires...) et celle des relations sociales (renaissance du fait religieux, redéfinition des relations professionnelles, politique de la ville...).

Erreur de diagnostic sur le sens des restructurations ?

Les SHS sont accusées régulièrement de toutes les tares : trop grande dispersion, trop petites unités, trop d'universitaires et pas assez de chercheurs du CNRS, trop faible visibilité internationale. Au-delà de la forme, nul ne conteste la nécessité d'une réforme. Mais les raisons des restructurations effectuées par le CNRS ont été présentées comme une nécessité pour sauver un secteur en péril. Il s'avère aujourd'hui, que les arguments avancés sont fragiles. D'une part, la même méthode "à la hussarde" a été utilisée dans le SHS et en Chimie, qui n'ont pas du tout les mêmes problèmes. Le Directeur scientifique J.M. Hombert part certes d'une réalité incontestable : le secteur est très émietté et trop émietté. Mi 2003, il y avait 150 à 160 unités avec 3 chercheurs au moins, et 150 avec 2 ITA ou moins, dont même 54 sans ITA du tout. Cela disperse les moyens et réduit l'efficacité. Inversement, si l'on en croit les rapports du CNRS lui-même, les unités SHS sont en moyenne de taille tout à fait comparable aux unités « non-SHS », avec certes un peu moins de chercheurs CNRS, mais davantage d'universitaires (cette proportion varie beaucoup avec les disciplines). Dans certaines disciplines, la taille des unités y est même nettement supérieure à la moyenne CNRS (comme en économie-gestion), ce qui n'empêche pas que les UMR y soient traitées encore plus violemment qu'ailleurs.

Des méthodes inacceptables

La méthode utilisée relève souvent du chantage : peu avant la date du contrat quadriennal, la DS envoie un message du type : votre avenir est incertain : vous auriez intérêt à vous rapprocher d'autres unités pour atteindre une masse critique, de préférence sur le même site. Les regroupements pluri-sites sont désormais très mal vus, après leur heure de gloire. Et peu importe les réseaux, fédérations et les relations scientifiques patiemment construites durant parfois des décennies. Vous êtes libres d'obtempérer ou non, mais dans ce dernier cas, vous passerez en FRE, dernière phase avant liquidation.

Il y a une contradiction flagrante entre les nombreux e-mails que nous avons reçus, le mécontentement voire la colère des unités qui ont été obligées de céder, par rapport à l'image rassurante qu'a donnée le Directeur scientifique de la situation lors du Conseil scientifique du CNRS et du Conseil de Département SHS.

Des situations différentes suivant les disciplines

Le plus spectaculaire est ce qui se passe en économie-gestion, ou, sur 47 UMR, rien moins que 15 équipes sont déjà en

FRE ou presque, et 23 en cours de regroupements sous la menace de FRE, l'objectif étant semble-t-il d'aboutir à 7/8 pôles sur l'hexagone, dont 3 ou 4 en Ile de France. On va arriver ainsi à des entités de 300 à 500 personnes (avec les doctorants), c'est-à-dire bien plus grosses que la plupart des laboratoires de chimie, encore qu'avec les mêmes méthodes, ces derniers rattrapent le retard.

Concernant la section 36 des juristes, et suivant une intervention au CS : "il existe un grand nombre de petites ou de très petites équipes excellentes dans ce secteur, il faut absolument que la mise en FRE ne signifie pas l'évanouissement de la présence du CNRS, notamment auprès des facultés de droit où il faut savoir que le CNRS est la seule force capable d'introduire des sciences juridiques. (...) Ce sont des chercheurs CNRS qui font ce travail qui est fondamental, fondateur concernant le droit, et il serait dommage de le laisser s'évanouir". Sous la pression, le DS a mis en place une mission, mais cela ne l'empêche pas de continuer de mettre en FRE à tout va, sans qu'on sache vraiment s'il veut regrouper les juristes ou faire de l'interdisciplinaire. "Il faudra cibler quelques thématiques précises, cibler quelques laboratoires et s'assurer qu'ils fonctionnent bien" dit le DS.

En géographie, cette politique a conduit à diviser le milieu, ce d'autant qu'il semble que la mésentente soit cordiale entre le CNRS et le ministère, chacun prenant ses initiatives. En Egyptologie, il y a eu volonté de marier des groupes dont l'entente était très relative. En histoire des sciences, une fusion forcée, a entraîné un conflit dur tout récemment. En linguistique, des labos sont supprimés, contre l'avis de la section, dans des secteurs où notre potentiel s'affaiblit fortement. Bref, il faudrait ouvrir un site ad'hoc, montrant que c'est souvent aux forceps que se font les restructurations. Elles posent du reste d'autres problèmes, notamment les grandes inégalités régionales qui risquent de s'accroître fortement. Cela aura aussi des conséquences sur l'enseignement car pour délivrer des doctorats dans le cadre du LMD, il faut pouvoir s'appuyer sur des unités de recherches reconnues et évaluées.

Procéder autrement

Il est d'abord clair qu'il faut procéder autrement, laisser le temps de la discussion, de partir de problématiques scientifiques explicitées et de favoriser, de laisser un choix de mode d'organisation entre la fédération ou le GdR et la fusion, afin d'appuyer les évolutions positives observées dans le secteur même si elles sont trop lentes :

- l'internationalisation du fonctionnement des SHS et la mondialisation de leur champ d'observation (comme en témoignent depuis longtemps l'anthropologie et l'archéologie),
- l'élargissement des perspectives chronologiques jusqu'aux origines de l'homme et de sa vie en société,
- les pratiques multiples de collaborations entre disciplines notamment pour l'analyse des phénomènes complexes,
- l'utilisation des nouveaux outils technologiques et la mise en place de nouveaux modes d'organisation des travaux scientifiques et des échanges, notamment avec la création des Maisons des Sciences de l'Homme réunies dans un Réseau national.

La structuration, les moyens et l'Agence

Si le problème des SHS est le manque de structuration, il faut en tirer un certain nombre de conséquences.

La première est que le CNRS est particulièrement faible le rapport enseignants-chercheurs sur chercheurs dépassant 5 (voire 10) dans de nombreuses disciplines. La création d'emplois CNRS est donc encore plus nécessaire qu'ailleurs.

La deuxième est qu'il faut poursuivre l'effort de structuration autour des réseaux MSH (qui concerne le tiers de l'effectif total) et au-delà. Un effort particulier est à faire sur les moyens communs :

- réalisation de programmes lourds comme la numérisation des archives en SHS,
- aide à l'internationalisation des recherches et au montage de projets européens,
- aide aux bases de données, portails et moyens de calculs,
- constitution d'un réseau d'archives scientifiques des SHS,

La troisième est donc comme cela est prévu, que le SHS ne soit pas éliminé de l'Agence alors qu'il émargeait pour 10 % au FNS. Une participation à hauteur de 12 à 15 millions d'euros permettrait à la fois de faire face aux équipements collectifs mais aussi à un programme éventuel "projets blancs et jeunes équipes".

I comme Ile-de-France Sud

"L'Institut de Saclay" et "la banane"

De nombreuses structures existent déjà. L'Institut de Saclay, dont l'acte de naissance a été signé par l'Etat fin 2003, est censé regrouper 7 établissements d'enseignement supérieur du Plateau de Saclay (UPS, X, INSTN, IOTA, Supélec, HEC, ENSTA). Le pôle d'excellence européen qui semble plus large. D'autres contact existent au sein de la "banane" sud de l'Ile-de-France qui couvre Paris 12 (Créteil), Evry, UPS (Orsay, KB, Châtenay), Polytechnique (pas toujours inclus), Gif, Versailles. Cela constitue un joli potentiel en biologie-santé, mais aussi en chimie. Plus forte concentration de chercheurs d'Europe, 68 000 pour le public et le privé, l'IdF Sud ne laisse personne indifférent. Plusieurs projets concurrents voient le jour.

Les pôles de compétitivités vus par la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le rapport "Paris-Ile de France Capitale Economique", commandité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (<http://www.europinvest-paris.com/WG.html>), est important, dans la mesure où il présente un point de vue patronal. Il a été élaboré "en concertation avec Christian Blanc" et en coopération avec le groupe "Olivier" du Directeur de la recherche de Thales Communication. Le projet suit une logique différente de celle qui a abouti, à Grenoble, à l'émergence de Minatec. *"Le pôle de compétitivité doit se constituer autour d'un secteur applicatif phare qui cadre la démarche d'ensemble. (...) L'IdF Sud semble être un territoire favorable à l'émergence de pôles de compétitivité, disposant de structures de valorisation parmi lesquelles les cabinets de consultants..."*

Partant du même objectif, "le groupe Olivier a opté pour une approche plutôt applicative (quels sont les grands thèmes et donc les grands marchés qui nourriront la recherche de demain ?), et le groupe Paris-Ile de France Capitale Economique a opté pour une approche plus technologique (quelles technologies vont se développer dans les années à venir, générant de nouveaux marchés ?)".

"Afin de remédier à ce manque de visibilité au niveau mondial et pour que les investisseurs étrangers associent la recherche en IdF avec la notion d'excellence", (...) il est recommandé *"de structurer la recherche en Ile-de-France autour de grands domaines applicatifs par la formalisation de pôles de compétitivité"*. Il est proposé trois pôles : Mobile Life basé sur les télécommunications, l'optique et les composants ; Digital World basé sur les technologies du logiciel et la maîtrise des systèmes complexes ; Healthy Life basé sur les domaines de la santé, de l'alimentation et de la prévention. Belle convergence avec "l'Olivier" qui propose Mobilité, Sécurité, Santé."

Il est aussi proposé *"l'amélioration de la visibilité à l'international des établissements d'enseignement supérieur francilien d'excellence par la création d'une confédération avec nom, logo et label. (...) Cette confédération rassemblera l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'excellence, ainsi qu'éventuellement (sic) l'Université Paris-Sud"*. Deux hypothèses restent ouvertes : "La création d'une confédération des grandes écoles", sans les universités est apparemment préférée. Seul problème : cette confédération ne pourrait délivrer de diplômes nationaux. L'autre possibilité consisterait à y adjoindre tout ou partie de l'Université Paris-Sud.

Ainsi, au cœur de la formation d'un pôle, il devrait y avoir non pas l'enseignement et la recherche de qualité existants, mais un secteur applicatif phare. Des cabinets de consultants définissent ce qui sera important demain, pour les marchés. Ceci permettra ensuite de voir ce qu'il faut faire comme recherche et enseignement supérieur, au moins dans les grandes écoles. La démarche est donc à l'opposé des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) proposés par les EGR.

L'initiative des universités

Les Présidents des universités Paris-Sud, Créteil, Versailles-St-Quentin, Evry et de l'ENS-Cachan ont produit un document soumis aux CA. "Conscients de l'émiettement excessif du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche dans le sud de l'Ile de France, (...) ils se déclarent solidaires en faveur d'une solution tendant à rénover ce dispositif, notamment en rapprochant leurs établissements. Le but n'est pas de bâtir une superstructure (...) opérationnelle en tous domaines, mais de rechercher de façon plus ciblée les synergies entre eux, en enseignement comme en recherche, dans le domaine de la valorisation comme dans celui de la coopération internationale".

Le texte souligne l'importance de la recherche publique : " Pour les activités universitaires, toute analyse doit reposer au départ sur un diagnostic concernant la recherche. C'est elle, en effet, qui irrigue l'enseignement (...), la valorisation, les actions de coopération internationale et surtout l'affichage (...) du dispositif dans le contexte international". Considérant que le sud de l'Ile-de-France "correspond à peu près au territoire du pôle universitaire européen Paris Pôle-Sud",(...), le texte estime "qu'à l'intérieur de ce site, plusieurs Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) sont susceptibles de coexister. Celui que l'on entend ici promouvoir entre dans la catégorie des rapprochements d'établissements partageant une même culture (...) Ces PRES pourront s'insérer dans des pôles de compétence et contribuer à l'émergence de pôles de compétitivité économique."

Il est aussi proposé " qu'en matière de labellisation des masters, c'est à partir des compétences en recherche, regroupées dans les écoles doctorales des établissements, qu'il faudra travailler à des rapprochements. Si l'on veut afficher l'excellence, il faudra se poser la question de savoir si tous les masters habilités de tous les établissements doivent être labellisés au niveau de l'ensemble ou s'il ne vaut pas mieux en reconfigurer certains pour mieux les partager. (...) Autant l'analyse de la situation en recherche n'est pertinente qu'au niveau du site, autant la labellisation des masters doit se faire par PRES. Un même master pourra donc avoir le label de plusieurs de ces pôles."

Les limites de l'initiative

Les universités proposent un "réseau" et non un PRES (universités, grandes écoles, organismes, PME, centres privés) tel que défini dans les EGR. Première étape positive certes ; mais étape, ou volonté de marginaliser les organismes ? Ceux-ci sont pratiquement absents du texte. Or pour résister à la pression qui s'exerce, pour proposer, il y aura besoin de toute la recherche publique. On peut aussi s'étonner qu'il n'y ait pas d'initiative pour faire coopérer universités et grandes écoles.

Génopôle et futur CHU d'Evry

La génopôle d'Evry vient de fêter sa 50^{ème} start-up. A cette occasion "Pierre Tambourin, son directeur, a annoncé la construction d'un CHU à proximité, à Corbeil-Essone, afin de combler le chaînon manquant entre recherche et clinique. Le CHU permettra aux développeurs de nouvelles thérapies de suivre au plus près les essais menant à la mise sur le marché. Il devrait en particulier accueillir les expérimentations sur les cellules souches" (Le Monde du 30/11/04).

Les restructurations

Les huit UMR de chimie organique déjà fédérés dans l'ICMO fusionnent entre elles et avec deux UMR de chimie des matériaux pour donner une seule super-UMR : l'ICMMO (Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay). A Versailles-Saint-Quentin, les deux unités de chimie sont en train de fusionner, du fait d'une "suggestion forte" de la direction Chimie du CNRS. Mais ça n'en fera ni un pôle, ni un centre, peut-être "un point d'excellence". On ne sait pas ce que deviendront les labos de physique dont certains avaient des liens avec la chimie et qui ont été distendus par cette opération, la direction des départements de physique n'ayant pas les mêmes priorités que celle de la Chimie.

I comme INSERM

L'INSERM réduit au rôle d'Agence de moyens ?

Le DG de l'INSERM a présenté sa vision stratégique pour l'Inserm et la recherche Médicale dans le texte « Proposition d'évolution pour l'Inserm et la recherche médicale », publié au mois de mai 2004, qui ne tient aucun compte des propositions que le Conseil Scientifique de l'organisme a formulées après le colloque d'avril 2004. Ce projet prévoit de transformer l'INSERM en une agence de programmes et de moyens, qui évaluerait et financerait « le continuum de la recherche fondamentale à la recherche médicale et en santé ». Son périmètre inclut donc les recherches biomédicales du secteur Sciences de la Vie du CNRS et coordonnerait celles du CEA et de l'INRA.

D'ores et déjà la Direction générale de l'INSERM a modifié profondément le fonctionnement de l'Institut : mise en place des Programmes Nationaux (cardiovasculaire, diabète ...), pressions pour la création de Centres de recherche, Contrats d'Interface, inversion du rapport CR2/CR1 au recrutement, multiplication des contrats précaires... Ces mesures sont le plus souvent introduites sans concertation avec les personnels et les instances scientifiques (Commissions Scientifiques Spécialisées, Conseil Scientifique). L'avis des Instances scientifiques de l'INSERM n'est pas demandé non plus pour l'exécution des réformes, puisqu'elles ont été pour la plupart accompagnées de la création de commissions ad hoc.

Le regroupement en Très Grandes Unités

Le projet est en outre basé sur une structuration de la recherche biomédicale en sites (Centres, Campus, Pôles régionaux...) ayant une très forte autonomie locale pour la détermination de leur politique scientifique et la gestion des personnels, l'évaluation nationale ne se faisant qu'à posteriori. Dans les faits, depuis 2004, le DG demande à tous les laboratoires de se regrouper. Les Centres ainsi créés ont le statut d'Unités INSERM (TGU). A l'intérieur, les Equipes peuvent s'associer en Département. Les modalités d'évaluation de ces centres n'ont pas été discutées avec les Instances scientifiques ni avec les partenaires impliqués. Actuellement, les équipes sont évaluées par les Commissions

scientifiques, le Conseil scientifique examinant le projet global. En 2005, le financement des laboratoires sera distribué par équipe, même lorsqu'elles sont regroupées en Unité (ou en Centre de recherche).

La fin du statut chercheur et la précarisation des jeunes

- Dans ce contexte, le recrutement de chercheurs titulaires se ferait par l'Université sur des postes de chercheurs-enseignants comme le préconisent le texte "Du Nerf" ou la CPU. Le statut actuel et le rôle des chercheurs titulaires temps plein serait totalement remis en cause, puisque C. Bréchet prône en parallèle le recrutement de chercheurs-ingénieurs.

- C. Bréchet est hostile à un recrutement plus jeune : les chercheurs (enseignants) seraient recrutés après un post-doctorat (la règle déjà à l'INSERM) puis un passage par un contrat (du type des actuels contrats Avenir) de 3 à 6 ans incluant des moyens de fonctionnement et des salaires pour des post-doctorants et étudiants. Que feront-ils après ? Dans le même esprit, il propose aussi le financement sur contrats des équipes, le chef de projet pouvant utiliser ses crédits à la fois pour ses besoins en fonctionnement et le recrutement temporaire de personnels de chercheurs et ITA.

- Enfin, il vante "le salaire à la carte" et la procédure des contrats d'interfaces, qui sont la possibilité donnée aux chercheurs de recevoir une rémunération supplémentaire, équivalente à 1/3 du salaire, pour des projets de transferts de connaissance.

En conclusion, en l'état, l'un des projets le plus cohérent même si sur tel ou tel aspect, il peut y avoir fortuitement convergence avec les propositions des EGR (rôle renforcé des équipes, par exemple). Il programme *de facto* la disparition de l'INSERM en diluant celui-ci dans les politiques territoriales ou universitaires d'une part, le rôle d'Agence de moyens et de programmes pouvant être parfaitement repris par l'ANR, d'autre part. Très logiquement, les chercheurs étant le fer de lance de la politique d'un organisme, il prône leur disparition. Cette solution radicale permet d'éviter le débat central sur le contenu d'une politique plus cohérente, plus pluridisciplinaire, faisant coopérer, les organismes entre eux et avec les universités, sur la base de partenariats renouvelés

I comme INRIA

L'Institut national de recherche en informatique et en automatique, est en train d'élaborer un contrat quadriennal 2005-2008 pour mettre en œuvre son plan stratégique approuvé en 2003 au CA présidé alors par Bernard Larrousurou. Les points les plus controversés de ce plan étaient les suivants : (i) colorations thématiques des unités de recherche, ressenties comme artificielles et préfigurant un pilotage des recherches ; (ii) développement de pôles d'excellence autour des unités de recherche INRIA et souhait de se démarquer du CNRS dans les unités mixtes (Irisa, Loria), contre la volonté des équipes ; (iii) politique de ressources humaines « dynamique », culture de management, poursuite de la création de postes d'accueil, dont une bonne partie sont destinés à des emplois précaires, développement de la rémunération individuelle sous couvert de mérite.

Il semble que le contrat quadriennal 2005-2008 en préparation devrait tenir compte des conclusions des États généraux. Les relations avec le CNRS semblent se resserrer.

L'emploi et les CDD

Le plan pluriannuel de l'emploi scientifique (2000-2004), joint à la priorité donnée aux STIC, a fait bénéficier l'INRIA, certes au détriment d'autres organismes, d'une croissance élevée (45 %) des emplois budgétaires. Dès 2003, l'État n'a pas complètement tenu ses engagements, et un infléchissement a eu lieu vers la création d'emplois de CDD. L'année 2004 s'est soldée par la création à nouveau uniquement de CDD (20). 2005 est dans la même lignée que l'ensemble des EPST (0 poste budgétaire, 15 CDD). Compte tenu du peu de départs à la retraite, la moyenne d'âge étant relativement basse, il y aura très peu de postes mis au concours. L'emploi est ainsi au cœur du futur contrat quadriennal. D'une part pour renforcer les services techniques et administratifs mis à mal par une croissance rapide et, d'autre part, dans la décision de poursuivre ou non l'extension de l'INRIA. La difficulté est d'inscrire à nouveau des demandes chiffrées de postes pour les 4 années à venir, le ministère affirmant qu'il réfléchit à des redéploiement des postes entre organismes !

L'Agence

Le CA de l'INRIA, réuni le 30/11/04, a approuvé le principe de la participation de l'institut au GIP-ANR en demandant :
- de veiller à la simplicité des mécanismes de financement des projets et des procédures contractuelles associées, ainsi qu'à la qualité des dispositifs d'évaluation,

- de s'assurer de la non-interférence des missions de base des établissements partenaires et des fonctions d'opérateurs pour le compte de l'agence qui pourraient leur être déléguées,
- de favoriser l'interaction entre l'agence et ses homologues européens,
- de veiller aux équilibres, d'une part, entre financement de base et financement sur projets, d'autre part concernant ce dernier, entre soutien à la recherche fondée sur l'excellence et soutien à la recherche à finalité industrielle et/ou économique.

I comme IRD

La crainte est que la programmation LOLF, dont le programme commun avec l'INRA, le CEMAGREF, l'IFREMER, l'IRD, engage réellement les organismes dans une transformation en Agences de moyens. A l'IRD, les responsables n'ont plus peur d'afficher ces termes.

L'interrogation ne relève pas du fantasme et est valable pour tous les organismes : les effets conjugués de la LOLF, du rôle de pilotage de l'Agence et de la volonté d'une partie de la CPU de marginaliser les organismes (plaçant par la-même la recherche des universités sous le joug de l'Agence), risque fortement affaiblir le rôle scientifique des organismes.

J comme Jeunes chercheurs

En France comme en Europe, le nombre des étudiants dans les disciplines de base baisse, plus encore dans les doctorats scientifiques. C'est un signal très fort qu'il fallait donner aux étudiants pour qu'ils choisissent la filière du doctorat : rendre attractif celui-ci et les carrières, reconnaître la thèse dans les statuts publics et les conventions collectives, planifier et afficher un nombre significatif de débouchés à terme pour qu'un étudiant brillant soit certain de trouver un emploi passionnant à l'issue du doctorat. Ces affirmations viennent d'être confirmées par un rapport officiel paru tout récemment (voir D comme Dynamite).

Or, pas le moindre geste positif n'a été fait dans le budget 2005 sur l'emploi et les carrières. Pour masquer la réalité, le ministre joue avec les mots. Il additionne les emplois de Maître de Conférences arrachés en 2004 et les misérables 150 créés en 2005, pour clamer "*1000 emplois ouverts*". Il annonce triomphalement que "*4000 nouveaux allocataires de recherche seront accueillis*", alors que cela ne correspond qu'au remplacement des 4000 fins annuelles de contrats. Pas plus d'amélioration du montant de l'allocation. Aucun poste nouveau de chercheur ou d'ITA n'est créé, mais le ministre décrète que "*l'accroissement des départs en retraite (...) permettra d'accroître significativement les campagnes de recrutement*". C'est faux et il le sait : du fait de la loi Fillon sur les retraites, les personnels vont reculer leur âge de départ, et le nombre de recrutements va baisser dans les universités et organismes (de l'ordre de 4000 en quatre ans).

On continue donc d'envoyer dans le mur, de vouer au chômage ou à l'expatriation, les jeunes docteurs dont nous disposons encore. C'est un signal terriblement négatif qu'on donne aux étudiants. Dans ce contexte de baisse du recrutement, le gouvernement refait le coup "des 550 CDD" : le ministre F. Fillon a déclaré qu'il allait créer des CDD de cinq ans, montrant qu'en lieu et place d'emplois budgétaires, il veut développer la précarité. Certes, le ministère de la recherche a dit officiellement que c'était un "malentendu", a moins que le gouvernement ait mal entendu les conclusions des EGR.

De plus, le manque d'ITA et de IATOS va être un frein considérable au redressement des laboratoires et universités. Il est encore temps de créer dans le budget 2005, 4500 emplois d'enseignants-chercheurs, d'ITA, d'IATOS et de chercheurs, demandés par les Etats généraux de la recherche. Le coût est inférieur à 250 M€, soit douze fois moins que la baisse de la TVA sur la restauration, engagement que Sarkozy vient de confirmer pour janvier 2006. Relancer l'emploi scientifique en 2005 est une condition pour réamorcer ce flux fragile d'étudiants brillants qui s'orientent vers le doctorat, ce devrait être la première étape d'un plan pluriannuel généreux de l'emploi scientifique.

K comme Kelzéchos.com

Si la recherche publique rencontre moins d'échos dans la presse, ce qui est normal après la fièvre du début d'année et des EGR, deux thématiques sont de plus en plus développées. D'une part, il y a une prise de conscience générale du retard de l'Europe et de la nécessité de faire un gros effort à ce niveau. D'autre part, au-delà des articles sur les pôles de compétitivité, d'autres commencent à s'interroger sur le niveau et la politique à suivre dans la recherche privée. Deux publications méritent un intérêt particulier.

- Fait totalement nouveau, dans le Monde du 8/12/04, sept hauts responsables de la recherche des plus grosses firmes industrielles s'expriment dans un tribune intitulée : "Industriels, nous sommes inquiets pour la recherche". Apportant un soutien quasi-explicite aux EGR, faisant des propositions complémentaires intéressantes, ils concluent : "Cette contribution est un cri d'alarme, face à une situation que, en tant qu'industriels, nous ressentons de plus en plus inquiétante pour l'Europe. Ces mesures [proposées plus haut] auront in coût, mais c'est à ce prix que nous conserverons en Europe les laboratoires de recherche de nos entreprises, les sources de leur dynamique d'innovation et, à la fin, des richesses et des emplois pour nos concitoyens".

- Le supplément "Economie" du Monde du 30/11/04 contient plusieurs articles sur les biotechnologies et la stratégie du médicament, sous le titre "Les biotechnologies françaises se refont une santé". On y apprend au passage que l'investissement reprend très fortement dans les PME de biotechnologie, que la génopôle d'Evry est un succès et que 63 % des PME en question ont une origine académique.

L comme Lyon

L'éventuelle fusion des universités

Il y a à Lyon un projet d'Institut Universitaire Lyonnais (IUL) qui serait un institut d'instituts... L'objectif est de regrouper toutes les forces de recherche lyonnaise. Pour l'instant seul l'ENS sciences, l'ENS Lettre, Lyon II et Lyon I sont dedans. A l'ENS il y a une volonté de dialogue avec les directeurs de labo et une AG est prévue. A Lyon I et Lyon II rien ne filtre officiellement.

Cet IUL, présenté à tort comme un PRES, aurait vocation à acquérir toutes les compétences en matière de recherche : les établissements lui confieraient donc l'intégralité de leur recrutement et il serait amené à gérer les chercheurs et enseignants-chercheurs avec une volonté évidente de tendre vers le statut unique.

Il y a aussi des idées intéressantes dans ce projet, mais il y a un énorme manque de concertation, une volonté d'aller le plus vite possible et le plus loin possible sans prendre le temps de la réflexion. Il manque aussi tout le volet enseignement dans cet IUL ! La politique scientifique de cet IUL a pour objectif à terme que Lyon soit associé à l'excellence dans une ou deux disciplines. Au vu de la structuration très oligarchique de cet IUL, il ne serait pas étonnant que l'excellence auto-proclamée ne retombe sur les structures existantes dont le lobby est déjà puissant (le canceropôle par exemple).

Restructuration

Dans ce cadre de la politique de la DS de la chimie du CNRS (voir "Chimie"), on a une idée de la structuration qu'il imagine à Lyon pour la chimie. On pourrait par exemple retrouver ces super-UMR avec un intitulé Institut de quelque chose qui ferait joli dans le paysage IUL... Rares sont les labos où les personnels qui ont même été informés.

M comme Marseille

Sur le plan régional, le fait marquant est l'annonce faite à la presse de la réunification des trois universités marseillaises. Le travail est déjà fortement engagé. Des délégués inter-universitaires ont été chargés de cette réflexion et un logo commun "Université d'Aix-Marseille" qui regrouperait les actuelles universités de Provence U1, de la Méditerranée U2 et Paul Cézanne U3. La première manifestation pourrait être des réunions communes des Conseils scientifiques.

Sur un autre plan, le Directeur régional aurait déposé sa démission auprès du DG (qui l'aurait refusée) du fait d'un conflit de pouvoir avec le Directeur Inter-régional Sud-Est.

N comme Nancy

Concernant les projets de rapprochement des universités, il y a un grand projet sur Nancy pour regrouper l'ensemble des Universités: Nancy I (sciences et médecine), l'INPL (institut national polytechnique de Lorraine), et Nancy II (lettres et sciences humaines).

N comme Nice

Les personnels relevant des sections 36 et 37 du CNRS étaient dans un institut fédératif (Institut de Droit et d'Economie de la Firme et de l'Industrie) qui mutualisait les moyens de trois UMR et d'un labo d'accueil de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis (CRIFP). Le DS du CNRS met les 3 UMR en FRE à un an avec pour objectif de proposer un projet scientifique unique visant à rétablir une super-UMR locale pluridisciplinaire (au lieu d'un IFR). Le défi est d'établir un projet scientifique qui justifie de garder ce périmètre ; ceci se fait sous la responsabilité d'un directeur extérieur nommé à titre transitoire par la DS.

L'exemple de Nice se retrouve dans d'autres contextes. En effet, le problème récurrent du département SHS étant celui de la réduction des labels UMR, on voit bien que les MSH, les IFR ont joué un rôle de transition dans la recomposition du paysage, la mutualisation des moyens administratifs étant l'amorce du dispositif de recentrage scientifique.

O comme Orléans

Paragraphe en cours de réécriture

P comme Paris

Super-Universités ?

Les discussions sont en cours dans le plus grand secret pour créer une super-université entre Paris 6, Paris 3 et Paris-Dauphine. Le problème est de savoir quels sont les objectifs de ces projets. Vu le texte déposé au CS de Paris 6 par son Président, ainsi que la position de la CPU, qui continue après les EGR de Grenoble de vouloir transformer les organismes en Agences de moyens et de créer "un corps unique", certains craignent que cette opération soit aussi une machine anti-organismes.

L'approche du problème à Paris3/Sorbonne Nouvelle semble plus pragmatique et vise à inciter à la mutualisation des moyens entre universités. Par exemple, Paris3 assurerait l'enseignement de langues pour Paris 6, et Paris 6 l'enseignement en informatique pour Paris3; Paris-Dauphine et Paris 3 étudient un accord sur Ecole Supérieure d'Interprétariat et de Traduction.

Instituts ou TGU (Très grandes unités) en chimie.

C'est sans doute la plus forte des restructurations. Ont été convoqués par le directeur de la chimie du CNRS, le 20 octobre, une quarantaine de directeurs d'unités de Paris 6 et de Paris-centre pour créer "un pôle d'excellence en chimie". Ils ont reçu ensuite le 26 octobre une lettre, y compris ceux qui "dans la précipitation de la préparation", n'avaient pas été convoqués le 20. Cette lettre leur donnait une structuration en six grands instituts ("matériaux", "matière molle", "chimie organique", "chimie théorique et spectroscopie", "Electrochimie, surface et analyse", "interface chimie-bio"), et le nom des futurs directeurs, avec injonction de répondre "autour du 20 novembre prochain".

Cette opération, qui n'est pas formelle, et implique des déménagements, rentre à la fois dans la politique de TGU du DS chimie du CNRS, mais aussi dans celle du Président de Paris 6. Celui-ci est du reste chaleureusement remercié par le CNRS pour "mettre 20 000 m² à la disposition de ce pôle". Pour les commentaires voir la rubrique "Chimie".

PariSHS

Auparavant, Paris a été le lieu d'expérimentation, grandeur nature pour le postulat de Hombert (un homonyme du DS du SHS-CNRS) : "vous introduisez quatre UMR dans une seringue, vous pressez sur le piston, et il en sort un programme scientifique". La compression est totale (voir rubrique H comme...). Par exemple, il ne restera bientôt que deux Macro-UMR (Paris 1 et ENS Jourdan) en économie et une en gestion (Polytechnique), le même scénario se préparant à Nanterre.

P comme Pasteur

Cette "fondation" privée, à but non lucratif, salariée de nombreux personnels propres. Elle accueille aussi un grand nombre de chercheurs, ingénieurs et techniciens des EPST, reçoit une part importante de son financement du public, et tient une place stratégique dans la recherche en Sciences de la Vie. Pasteur, dont il est inutile d'explicitier la notoriété mondiale, traverse une grave crise, crise exacerbée par les délocalisations arbitraires à Fresnes.

Dans "Pasteur brûle-t-il" (http://recherche-en-danger.apinc.org/article.php3?id_article=1028), des chercheurs écrivent "Le malheur veut que cette communauté de scientifiques est actuellement harcelée par une bureaucratie envahissante et incompétente, et des techniques de gestion des personnels indignes et contre-productives. Désinformation, manipulation, intimidation, punitions administratives, fabrication de fautes professionnelles, mises à la retraite abusives, menaces de délocalisation d'équipes, tout le répertoire des pressions managériales qui ont servi aux directions des ressources humaines de beaucoup d'entreprises privées pour déstabiliser les personnels et pour mieux les contrôler est utilisé. L'enjeu est ici de briser les résistances d'une population de chercheurs motivés par une recherche innovante, et donc libre de ses choix stratégiques propres.

(...) Cette dérive autoritaire aurait dû normalement être contrôlée par le Conseil d'Administration de l'Institut. Il n'en est rien. (...) Le Conseil d'Administration de l'Institut soumet une fois par an son rapport d'activité administratif et financier à une « Assemblée des Cents » (...), l'Assemblée a refusé d'approuver le rapport d'activité du Conseil d'Administration. Contrairement à ce que la simple dignité aurait dû lui dicter, le président du Conseil d'Administration n'a pas démissionné, laissant la situation pourrir malgré les protestations des pasteuriens. Faute d'être entendue, la communauté pasteurienne gronde de plus en plus haut son mécontentement. Le conflit persiste et s'étend. Le 29 novembre, des centaines de chercheurs ont envahi le bâtiment de la direction, et le conseil des chefs de département a obtenu l'arrêt des processus de délocalisation engagés. Le changement du bureau du Conseil d'Administration et de son président est demandé.

Pasteur brûle-t-il ? Le risque existe, en effet, mais il suffira de faire cesser les erreurs de gouvernance actuelles pour retrouver le chemin de la réussite et l'esprit pasteurien de toujours. L'exemple est là : une communauté de chercheurs déterminée peut reprendre son destin en main".

P comme Pôle de compétitivité

Le récent Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire de septembre a décidé le lancement des "Pôles de compétitivité", en s'inspirant du Rapport de C. Blanc (http://www.ecosysteme-croissance.com/images/le_rapport_pour_un_ecosysteme_de_la_croissance.pdf). Le financement sera de 750 millions d'euros sur 3 ans, dès le budget 2005. Le décret est paru, et l'appel d'offre désormais ouvert. L'esprit de ces pôles est résumé dans le projet de loi de finances pour 2005, rapport fait au nom de la commission des finances sur "recherche et nouvelles technologies" (<http://www.assemblee-nat.fr/12/budget/plf2005/b1863-30.asp>).

"Le Gouvernement souhaite encourager le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur, de laboratoires de recherche publics et privés et d'entreprises innovantes dans des pôles de haute technologie, afin de stimuler le développement d'une recherche de qualité, de mettre en place des synergies et enfin, d'acquérir une meilleure visibilité à l'international.

L'émergence et la structuration de tels pôles est l'une des priorités de son action en faveur de la compétitivité nationale. Un appel à propositions labellisera, début 2005, une première série de pôles dont les pouvoirs publics soutiendront activement le développement.

Ainsi, les entreprises participant à un projet de recherche et développement dans un des pôles de compétitivité labellisés bénéficieront d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties (sous réserve de la décision des collectivités locales), ainsi que d'allègements de cotisations sociales patronales relatives aux rémunérations des salariés affectés aux projets de recherche-développement. Ces derniers seront de 50 % pour les PME et de 25 % pour les autres. Ces allègements fiscaux et sociaux viendront renforcer l'impact des aides attribuées sous la forme de subventions aux acteurs publics et privés des pôles, notamment grâce aux moyens dont sera dotée l'Agence nationale pour la recherche."

Les EGR ont proposé des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, permettant aux divers partenaires territoriaux (universités, grandes écoles, organismes, PME, centres privés) de coopérer et d'aménager le territoire. *A contrario*, les pôles de compétitivité ont comme première conséquence d'exacerber les concurrences entre régions et au sein d'une même région. Par leur conception, ils conduiront à un pilotage des laboratoires publics par le secteur privé. Voir aussi "I comme IdF Sud"

Q comme "Quel coût ?"

Incapable de sortir les 200 millions d'euros nécessaires à l'emploi scientifique, le gouvernement et l'Etat en général, ont moins de réticences pour engager, sans vrais débats publics, des sommes considérables. Deux exemples sont donnés ci-dessous, un troisième dans W comme Watt (ITER).

La Station spatiale internationale (ISS)

La contribution de la France à l'ISS a été de 2 Milliards de dollars, soit de l'ordre de 10 à 15 ans de CP de tous les EPST. Or cette décision a été prise par le seul J. Chirac, peu avant la dissolution de 1997, sans consultations, débat ou vote. Cette station sert à faire séjourner dans l'espace des astronautes tels que Mme Claudie Haigneré. De l'avis unanime de tous les scientifiques, les vols habités ne sont justifiés par aucun argument scientifique : tout ce qu'on peut faire comme science ou comme observations de la planète ou de l'Univers depuis l'espace est mieux fait par des robots dans ce milieu extrêmement hostile, en particulier parce que les robots sont immobiles donc plus stables, plus légers, n'ont pas besoin de nourriture etc. La seule étude scientifique effectuée par les astronautes dans l'ISS est l'étude d'eux-mêmes et de leurs réactions à l'environnement.

On apprend aujourd'hui que l'ISS ne sera même pas terminée, car G.W. Bush, unilatéralement, a décidé de la mettre à la poubelle.

Laser Megajoule

Il s'agit de l'installation que la France, toute seule pour des raisons stratégiques militaires, a décidé de construire à Bordeaux afin de tester l'ignition de mini-bombes H. Ce projet est parfois présenté comme une alternative aux plasmas d'ITER pour produire de l'électricité commerciale à partir de la fusion thermonucléaire. En fait, il s'agit du programme de « simulation » des futures bombes H, entièrement financé par le budget du Ministère de la défense. Coût total de construction : 1,52 Milliard d'euros sur 7 à 9 ans (2001 à 2008-2010). Selon sa justification, il est compréhensible ou anormal que sa construction n'ait pas fait l'objet de consultation de la communauté scientifique. Certains chercheurs civils prétendent y étudier la matière dans des conditions extrêmes de densité et de température, et justifient ainsi l'utilité de sa construction. Ce projet a, lui aussi, fait l'objet de critiques sévères de la part de nombreux scientifiques.

R comme Rouen

Les universités de Rouen et du Havre ainsi que l'INSA font partie de la vague B (2004/2007) de contractualisation, ils ont déjà eu à "négocier" leur quadriennal.

Coté SHS, certains ont perdu leur labellisation UMR pour FRE avec comme message un regroupement avec des UMR parisiennes. Dans d'autres secteurs, FRE dans l'attente d'un regroupement à l'échelle régionale (exemple en STIC). On a aussi parfois assisté à des labellisations type FRE pour équipe vieillissante...

Le nombre de chercheurs CNRS a déjà diminué de 11,5 % sur la période 1997/2001.

S comme Strasbourg

Les discussions CNRS-Université Louis Pasteur pour "un partenariat renouvelé"

Le CNRS et l'université Louis Pasteur sont en contact depuis le mois de septembre pour élaborer une réforme « pilote » des relations CNRS-Université appelée « Contrat de partenariat renouvelé ». Le CNRS a désigné un Chargé de Mission, M. Vigny qui vient à Strasbourg depuis septembre pendant 2 à 3 jours par semaine. Seules 4 personnes participent à ces réunions : Paul Vigny (Chargé de Mission du CNRS), Philippe Pieri (Délégué régional du CNRS), Bernard Carrière (Président de l'Université Louis Pasteur) et Michel Granet (Vice-président chargé de la recherche). Pendant deux mois, ni les directeurs d'unités de recherche, ni les personnels n'ont été informés de la teneur de ce « Contrat de partenariat renouvelé ».

Ici comme ailleurs, cette absence d'information (ou de non-transmission de la part de ceux qui l'avaient), la volonté du CNRS d'avancer vite, ont entraîné une grande anxiété dans les laboratoires.

Une lettre positive mais trop tardive du Président de l'Université Louis Pasteur

Dans une longue lettre en date du 8 novembre à tous les responsables (**mettre ici LIEN si quelqu'un l'a**), le président de l'université Louis Pasteur explicite le sens du partenariat envisagé et montre en quoi il s'inscrit totalement dans les conclusions des Etats généraux. D'après ceux qui l'ont entendu dans ce cadre, sa bonne foi n'est pas à mettre en cause. Il est regrettable que cette lettre ait été trop tardive. Il reste aussi qu'au-delà de la forme, et même de la précipitation liée à la signature du contrat pluriannuel dans les délais imposés, les mêmes problèmes se posent à Strasbourg qu'ailleurs : pourquoi ne pas se donner le temps ? Pourquoi ce mythe des grosses entités qui correspondent souvent davantage à une vision administrative que scientifique ?

Les restructurations envisagées (informations partielles)

- En SDV, on apprend que des formules très vagues comme « il faut diminuer le nombre d'unités de recherche car trop de laboratoires sont trop petits » se concrétise par un projet qui doit rassembler au minimum 5 instituts de SDV, chacun dans un bâtiment séparé appartenant au CNRS, et chacun avec de 150 à 200 personnes. Ainsi, il y aurait fusion dans une seule entité de l'IBMC, IBMP, Botanique, Neurochimie au moins.

Un autre regroupement concernerait 3 UMR de pharmacie et une de l'école de biotechnologie. Cette dernière est issue elle-même cette année d'un regroupement d'une UPR et de deux UMR (toutes les unités ont été évaluées très positivement, de même que leur IFR). Au total, ce laboratoire commun regrouperait 400 personnes. Il leur a été demandé de concrétiser ce regroupement pour le 1er janvier 2005 (prochain quadriennal) pour en faire un laboratoire pilote. Bien entendu, le laps de temps dont ils disposent est beaucoup trop court et leur sentiment est que l'issue de ce regroupement va casser leur fédération qui s'est construite patiemment, et qui marche parfaitement bien. Une réunion des directeurs d'unités aura lieu, au cours de laquelle ils doivent s'entendre sur le message à transmettre à la présidence de l'ULP et à Vigny.

- En chimie, le regroupement concerne l'Institut de physique et de chimie des matériaux, l'Ecole de chimie et l'Institut Charles Sadron, soit environ 600 personnes, contre l'avis de leurs directions, avis qui sera transmis aux tutelles.

- En SDU, la restructuration conduirait à la formation d'un grand institut "Sciences de l'Univers". La communauté SDU est particulièrement préoccupée car l'une des UMR concernées est le Centre de Données Stellaire (qui a un statut d'Observatoire des Sciences de l'Univers), le plus important centre de données en Europe pour l'astronomie. La dissolution de l'identité de ce centre dans un vaste ensemble (300 chercheurs) avec une forte priorité sur l'environnement n'augure rien de bon pour les recrutements de chercheurs et surtout d'ITA, alors que le développement des bases de données en relation ("Observatoire Virtuel") est un créneau très compétitif au niveau international, pour lequel la place de leader de Strasbourg est très contestée.

Conséquence également, on apprend qu'est suspendu le renouvellement pour les UPR-9002 et 9021 et d'autres UMR qui devaient se mettre en place au 1er janvier 2005.

T comme Toulouse

Treizième pour la valeur ajoutée créée dans l'industrie, Midi-Pyrénées figure dans les quatre premières régions de France pour la recherche, tant privée que publique, avec une grande pluridisciplinarité. Cependant, les deux pôles de compétitivité qui sont actuellement mis en avant concernent uniquement l'aéronautique (pôle aéronautique espace systèmes embarqués) et les biotechnologies réduites au pôle bio-santé-cancer. Pour ce qui concerne la recherche :

- dans le domaine de l'aéronautique, sont prévus le déplacement à Toulouse des laboratoires parisiens de l'ONERA et de EADS, et la fusion des écoles d'ingénieurs dépendant du ministère des armées Supaero de l'Ensica. La fondation Aéronautique et Espace qui se met en place a pour objectif "d'inciter les labos publics et privés à développer leur offre de façon compétitive pour contribuer à augmenter le potentiel de recherche mobilisable pour l'aéronautique et l'espace".

- dans le domaine des biotechnologies, la création de la canceropôle sur le site de l'ex site AZF, inclut dans un premier temps 5000 m². (12000 m² à terme) de laboratoire que l'INSERM va louer à la Caisse des Dépôts et Consignations avec un appel d'offre international, appel conjoint CNRS-INSERM pour y faire venir des équipes. Le déplacement probable vers la canceropôle d'équipes toulousaines libérera des locaux pour envisager d'autres restructurations que certains commencent déjà à aborder. Là aussi une fondation est en route, financée entre autres par Total (10 M€).

Est-ce que le pilotage de la recherche par l'économie affectera ou non la carte de la recherche publique? Où seront affectés les crédits du prochain contrat de plan Etat région? Que deviendront à terme, les autres compétences de la région Midi-Pyrénées dans les domaines de la chimie, des mathématiques, du génie industriel ou des SHS?

Pour le moment, des pressions pour regrouper des labos dans le domaine de la chimie, du SPI, et du STIC avec la demande de fusion de 3 UMR (LGE, CPAT, LEEI, à cheval sur STIC et SPI et également à cheval entre l'UPS et l'INPT). Pour certains collègues la seule justification semble être la recherche d'un effet de taille: "Big is beautiful"! De même, fusion des 3 UMR de math (Picard et statistiques). Dans le domaine de la chimie, le directeur scientifique a annoncé que Toulouse pourrait être un centre d'excellence (et non pas un pôle d'excellence) à condition d'opérer rapidement les regroupements nécessaires.

En ce qui concerne l'INSERM, la restructuration en très grandes unités a déjà eu lieu avec la création du Centre de physiopathologie de Toulouse Purpan qui regroupe 5 unités et plusieurs équipes. La même chose se passe sur les unités présentes sur la partie Rangueil? Quel avenir pour l'INSERM à Toulouse en dehors du Cancer?

Rien n'est débattu ouvertement, ni dans les conseils des universités ni au CNRS qui jusqu'à présent refuse toujours de recréer un conseil consultatif régional. Beaucoup de scepticisme sur l'intérêt de tels regroupements pour la science et pour les personnels, beaucoup d'inquiétude pour ceux qui ne seraient pas dans les priorités.

U comme Universités

Les EGR ont demandé une programmation de la recherche ainsi qu'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. Cette programmation doit certes incorporer la recherche universitaire et, pour partie, l'effort en emplois nécessaires pour que les enseignants-chercheurs puissent faire davantage de recherche.

Par contre ce plan, et les propositions faites n'incluent pas le problème du taux d'encadrement des étudiants, de l'entretien des bâtiments, des bourses ou du logement étudiant. Il faut pour cela un effort spécifique, notamment en emplois

d'IATOS et d'enseignants-chercheurs, même si dans ce dernier cas, le plan pluriannuel à prévoir doit s'intégrer dans un plan unique de l'emploi scientifique.

Pour mesurer l'ampleur de l'effort à faire, il suffit de lire le rapport du député C. Blanc, qui n'en a pas moins voté le budget 2005 : "La deuxième grande faiblesse de l'université française est son financement. La France n'investit que 1,1% de son PIB dans son enseignement supérieur quand les États-Unis y consacrent 2,3%. La France dépense ainsi moins que la moyenne de l'OCDE pour chaque élève de l'enseignement supérieur : 8 373 \$ quand la moyenne de l'OCDE s'établit à 9 571 \$ et que l'Allemagne dépense 10 898 \$ et les États-Unis 20 358 \$. Non seulement la dépense par étudiant du supérieur est inférieure à la moyenne européenne, mais fait rare parmi les pays industrialisés, la France consacre moins (6 589 € par an) à chaque étudiant des universités qu'à chaque élève du second degré (7 879 €). Depuis 1975, cette dépense ne s'est accrue que de 25% à prix constants quand elle a doublé pour chaque élève du premier degré".

V comme Verbatim du chercheur inconnu

Chers amis, si vous avez joué, dans l'ordre, Visibilité, Excellence, Lisibilité, vous avez gagné le tiercé du Grand prix de l'Agence. C'est parfait, vous êtes dans la vulgate, dans l'air du temps.

Visibilité

Bien que durant des décennies, le CNRS ait été attaqué pour son "gigantisme" et sa lourdeur, bien que les Etats généraux aient proposé des structures plus souples, plus responsables, mieux adaptées aux recherches qui s'y faisaient, bien que les mammoths, espèce terrienne la plus "visible", aient disparu avant d'avoir dégraissé, une incroyable épidémie de "visibilité" s'est abattue sur la recherche. Les symptômes sont partout les mêmes : le scientifique de base ne sait rien, n'a entendu que de vagues rumeurs et, en tout état de cause, n'a rien demandé. Nonobstant, il reçoit un jour une ordonnance lui enjoignant de rentrer dans telle super-UMR ou telle Très Grande Unité, faute de quoi il sera placé en FRE (formation en structuration) et non renouvelé la prochaine fois. De quoi séduire les plus réticents. Les germes lancés, la maladie s'auto-reproduit. Sachant que ce qu'on ne peut éviter, il vaut mieux le devancer, chacun construit son super-machin avec enthousiasme, ne serait-ce que pour éviter d'être marginalisé quand l'épidémie arrivera. Ce d'autant que ces super-bidules sont très conviviaux : jusqu'à 600 personnes, de quoi rencontrer des tas de copains et copines. Cette épidémie, à l'évidence spontanée, est sans doute un châtement venu du Ciel ; elle peut être aussi une bénédiction, car il y avait péril. Péril que s'organise un système où chacun serait plus responsable, où des entités, des centres seraient pluridisciplinaires, où les scientifiques pourraient coopérer sans entraves sur un thème par-delà les frontières des organismes. Et ce péril était réel, car (certes trop) lentement mais sûrement, depuis dix ans, la communauté scientifique s'organisait, tissait de vrais liens au travers de fédérations, d'IFR ou de GdR où pouvaient se côtoyer des scientifiques de toutes origines. De la physique à l'archéologie, après quelques discussions, des regroupements s'étaient effectués. Fini tout cela, on va enfin avoir des unités sans conception scientifique, des constructions pures de l'esprit divin, purement managériales et administratives, dont les directeurs, en nombre dix fois moindre qu'aujourd'hui, seront donc beaucoup mieux à mêmes d'entendre les voix et les ordres venus d'en haut. Mais tout n'est pas encore parfait dans ces nouvelles super-ettes. On peut encore y rencontrer parfois, il est vrai avec beaucoup de malchance, un chercheur venu d'un autre organisme. Mais heureusement pour peu de temps. Les directions connaissent leur travail et ont commandé parpaings et mortier pour bien isoler du voisin chacun de leurs centres. Mais l'argent n'est pas arrivé. L'Agence n'a pas débloqué l'argent. Quand on vous dit qu'il faut augmenter le budget...

Excellence

Faites comme tout le monde, utilisez le terme sinon vous serez classé parmi les médiocres. Et si vous vous considérez dans cette catégorie, ce qui suppose que vous soyez non seulement modeste, mais en plus hypocrite, proclamez haut et fort que vous êtes pour la super-excellence, et chacun vous classera comme tel ; car l'excellence est autoproclamée. C'est aussi une ardente obligation : sur votre bâtiment, faites apposer l'écrêteau "excellence à tous les étages". C'est enfin devenu un gargarisme, certes non remboursé par la sécurité sociale car médicament de confort, mais à prendre avant chaque rapport d'activité, chaque demande de contrat, chaque entrevue avec votre Directeur scientifique. Et ne vous plaignez pas trop, "excellence" est somme toute assez facile à placer ; mais supposez que la mode change et qu'il faille un jour caser dans tous les rapports "le diplodocus avait perdu ses lunettes" : c'est seulement là où on arrivera à distinguer les gens réellement excellents.

Car le problème de ce gargarisme, c'est l'accoutumance : le terme "excellence" est cité quinze fois dans le seul petit rapport de la Chambre de commerce que vous avez mis sur le Web. C'est comme les antibiotiques, à force d'être trop utilisé, cela ne fait plus d'effets.

Pourtant, il faudra bien un jour qu'on retrouve un autre adjectif pour dire que certains sont un peu meilleurs que d'autres. Cela ferait excellent effet...

Lisibilité

Lisibilité est l'argument majeur pour des réorganisations. Pourtant, jamais l'entropie a été aussi forte et le bordel aussi grand ; il explose depuis la fin des EGR. Voulant devancer la LOP, chaque responsable y est allé de sa réforme organisée dans son coin, et la met en place, sous prétexte "d'expérimentation", sans qu'aucune instance consultative, voire légale, ait émis un avis. Ces réformes, souvent contradictoires entre elles, nous éloignent toujours plus de la cohérence nécessaire de la politique de recherche publique. Au niveau local, plus personne ne sait où il en est entre les Très grandes unités, les pôles d'excellence, les pôles européens, les pôles de compétitivité, les réseaux de toutes sortes. Les personnels, les scientifiques, parfois les directeurs d'unité, en sont réduits au rôle de vaches regardant passer les trains. C'est l'overdose.

Ce n'est pas un hasard si le gouvernement en rajoute une couche. Avec l'Agence, appelée à devenir un super-établissement, un filtre, une strate supplémentaire, il se donne les moyens de contrôler le jeu par un pilotage au niveau politique et un financement contractuel doublé. Le pilotage local par les entreprises fera le reste.

Mais on y gagnera, car la France aura quand même une grande "lisibilité" vue de l'Europe avec des régions qui ne coïncident pas avec les académies, qui elles-mêmes sont différentes des évêchés ou des régions EDF, qui n'ont elles-mêmes rien à voir ni avec le découpage des indicatifs téléphoniques, ni avec les circonscriptions élisant les euro-députés. Seule exception, le CNRS qui a choisi un moyen mnémotechnique simple : le même découpage que l'annuaire téléphonique. Lisible, non ?

Au fait, si on faisait des Etats généraux de la recherche, pour proposer une réforme cohérente ?

W comme Watts (ITER)

ITER est le type de très grands projets de recherche qui sont décidés sans consultation de la communauté scientifique. Il ne s'agit pas ici de se prononcer pour ou contre, mais au contraire de demander qu'un débat ait lieu. ITER est une très grande machine de recherche visant à étudier la stabilité d'un plasma en fusion thermonucléaire, prélude à la réalisation éventuelle (dans 30 à 50 ans ?) d'un prototype de centrale électrique utilisant la fusion thermonucléaire pour la production d'énergie. Dans sa version actuelle, le coût de construction d'ITER est évalué à 5 Milliards d'euros. Il aurait pu être réparti entre l'Europe, les USA, la Chine, la Russie, le Japon et la Corée du Sud. Afin de forcer la construction à Cadarache plutôt qu'au Japon, la France a proposé de doubler sa participation à ce projet, ce qui la porte à 20% + 16% des 40% d'Euratom, soit plus du quart, environ 1,3 Milliard d'Euros de construction (environ dix ans), auxquels il faudra ajouter les frais de fonctionnement, des sommes équivalentes pendant 20 ans de plus. Ceci représente donc environ 130 Millions d'euros par an pendant plusieurs décennies, l'équivalent d'un avion de combat par an, mais plus que l'ensemble de tous les moyens financiers (hors salaires) de tous les labos français en physique (57 M€) et en sciences de la vie (63 M€) associés au CNRS.

Il est question de faire payer une grande partie du financement d'ITER par la région PACA, ce qui risque d'assécher toutes les subventions pour la recherche dans cette région, et de peser sur le financement de la recherche en France évidemment aussi.

Cela mérite donc débat quant à l'utilisation de l'argent public, mais aussi débat scientifique. Apparemment, seuls les physiciens des plasmas travaillant sur la fusion au CEA ont été consultés sur ce projet. Or, les problèmes techniques soulevés par la fusion sont considérables : stabilité de plasmas, tenue des matériaux à de très fortes irradiations, production industrielle de tritium. De plus, à court terme, ITER ne résoudra sûrement pas le problème du réchauffement de la planète auquel le monde est confronté de manière urgente (il faut diminuer par quatre la proportion de combustibles fossiles dans la production d'énergie).

X comme Grandes Ecoles

Le rapport des Etats Généraux de la Recherche attire l'attention sur le fait que la dichotomie entre Grandes Ecoles et universités a actuellement des conséquences désastreuses sur le lien entre recherche et entreprises, donc sur les débouchés professionnels des jeunes docteurs, ainsi que sur la compréhension de la recherche par les cadres, généralement formés par les Grandes Ecoles. Le rapport des Etats Généraux fait toute une série de propositions pour réduire cette dichotomie et rapprocher les deux types de formations

Dans la perspective programmée d'un manque de doctorants dans toutes les disciplines, on ne peut rester indifférent au fait que les classes préparatoires et les Grandes Ecoles sélectionnent 30 % des meilleurs élèves en sciences, pour en faire généralement des non scientifiques. Inversement, on ne peut non plus ignorer que celles qui avaient fait un gros effort pour former des ingénieurs-docteurs, Polytechnique par exemple, voient leurs élèves choisir de plus en plus la gestion et le management, le secteur privé n'ayant manifesté généralement aucun intérêt pour des gens formés par la recherche.

Hasard ou pas, nous n'avons aucune "remontée" indiquant que ce problème est traité par le gouvernement ou dans telle ou telle région. Le seul écho est négatif, c'est la tentation pour certaines écoles, de commerce et gestion notamment, d'utiliser le LMD pour mettre en place un cursus complet, concurrent des universités. Révélateur est aussi le document de la chambre de Commerce et d'Industrie sur les Pôles de compétitivité (voir I comme IdF Sud). Ce document envisage même une fédération des Grandes Ecoles coupée des universités. Il ne manifeste pas le moindre intérêt pour la question de la formation des jeunes de tous niveaux, sans doute un détail pour l'avenir de notre pays, comme si un développement technologique n'avait nullement besoin d'un panel de qualifications de différents niveaux.

Y comme "Y aller"

Le ministère vient d'annoncer que le projet de la Loi d'Orientation et de Programmation serait officiel le 15 janvier et discuté au Conseil des ministres vers le 15 mars. Autant dire qu'il faut y aller vite, ce d'autant qu'avant même la proposition de LOP, les sujets immédiats ne manquent pas : situation catastrophique de l'emploi, Agence, restructurations de tous poils. Réuni le 14 décembre le collectif SLR fait les propositions qui suivent.

Tout d'abord que SLR s'organise localement par site et/ou en rapport avec les Cloeg, et ce en inter-action avec les organisations locales soutenant les conclusions des EGR. Un rôle immédiat serait d'informer localement, quand il y a lieu, des restructurations en cours et de demander que rien ne se fasse sans que les personnels aient été consultés.

- Pour aider à cela, SLR a retenu la suggestion d'un de nos partenaires d'élaborer une lettre à destination des scientifiques, des responsables des établissements (organismes et universités), et des ministres.

- Une adresse aux directeurs d'organisme, leur demandant le gel de toutes les décisions concernant les restructurations locales et la réforme des organismes, serait aussi utile.

Il nous semble particulièrement important que le gouvernement par des entretiens avec chaque organisation puisse éviter une discussion globale. C'est aussi le point de vue de plusieurs syndicats qui ont déjà refusé une négociation individualisée. Nous faisons donc à tous nos partenaires les propositions suivantes.

- L'élaboration d'un document court, résumant les EGR, et donnant les aspects principaux que nous souhaitons voir dans la loi, ce qui permettra de populariser les EGR dans et hors de notre milieu.
- La demande commune d'audience auprès des deux ministres concernés pour le présenter et montrer l'unité de la communauté scientifique.
- La présentation de ce document lors d'une conférence de presse commune au tout début janvier, présentation accompagnée de nos positions sur les problèmes immédiats cités plus haut.

Ces actions communes n'empêcheront pas SLR de continuer à développer ses initiatives propres.

Z comme Zéro six pour cent

La LOP va faire l'objet d'une bataille de chiffres, et pour arides qu'ils soient chacun doit en mesurer l'importance. Le sommet de Lisbonne a fixé en 2001 comme objectif pour 2010 d'atteindre 3 % du PIB pour la recherche, 1 % pour le public et 2 % pour le privé. Pour le gouvernement, la France a déjà pratiquement atteint l'objectif "public" puisque, suivant les ministres, sa recherche publique représente entre 0,86 et 1 % du PIB. En fait, ce pourcentage contient 25 % de recherche militaire alors que tous les autres pays en font très peu (sauf la Grande-Bretagne). De plus, la France finance dans le cadre de la recherche publique, pour partie des programmes technologiques industriels qui n'existent pas dans les autres pays, ou sont décomptés avec le secteur "entreprises". Au sens européen du terme, en 2005, la France consacre donc 0,6 % de son PIB à la recherche publique. Pour passer à 1 % en 2010, il faudra chaque année rajouter un milliard.

Dans le même temps il conviendra que la recherche dans l'industrie et le services passe de 1,5 % (1,2 % privé + 0,3 % public) à 2 %, et que cet accroissement souhaitable se fasse d'abord grâce au financement privé.